MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Contrôle général économique et financier

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

Arrêté du 29 janvier 2019 portant affectation à la mission «Emploi et formation professionnelle» du contrôle général économique et financier

Le ministre de l'économie et des finances et le ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le décret n° 2005-436 du 9 mai 2005 modifié portant statut particulier du corps du contrôle général économique et financier, notamment son article 1er;

Vu le décret n° 2017-510 du 7 avril 2017 relatif au contrôle général économique et financier;

Vu l'arrêté du 7 avril 2017 relatif à l'organisation générale et au fonctionnement du contrôle général économique et financier, notamment son article 4;

Vu l'arrêté du 3 décembre 1992 portant création d'une mission de contrôle économique et financier des organismes chargés de l'emploi et de la formation professionnelle;

Vu l'arrêté du 26 octobre 2018 portant nomination, notamment, de M. François TURCAT dans le corps du contrôle général économique et financier,

Arrêtent:

Article 1er

M. François TURCAT, contrôleur général de 2^e classe, est affecté à la mission «Emploi et formation professionnelle» du contrôle général économique et financier.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale du ministère de l'économie et des finances et du ministère de l'action et des comptes publics.

Fait le 29 janvier 2019.

Pour les ministres et par délégation : La cheffe du contrôle général économique et financier, HÉLÈNE CROCQUEVIEILLE